

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 12 avril 2022

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale marque une légère baisse

Au 12 avril, la Normandie affiche un taux d'incidence de 1 689,7 cas pour 100 000 habitants, soit une baisse de -3,5% en une semaine. Après une longue phase de croissance, la circulation virale amorce une légère baisse :

Normandie : - 3,5 % (taux d'incidence SPF du 03/04 au 09/04 : 1689,7)

Calvados : - 2,8 % (taux d'incidence SPF du 03/04 au 09/04 : 1864,05)

Eure : - 1,5 % (taux d'incidence SPF du 03/04 au 09/04 : 1467,49)

Manche : - 11,4 % (taux d'incidence SPF du 03/04 au 09/04 : 1769,8)

Orne : + 8,4 % (taux d'incidence SPF du 03/04 au 09/04 : 1708,9)

Seine-Maritime : - 3,7 % (taux d'incidence SPF du 03/04 au 09/04 : 1664,2)

Dans ce contexte, le nombre de reproduction (R) diminue à 1,01 (contre 1,17 la semaine passée).

Le total d'hospitalisations conventionnelles liées au COVID s'inscrit toujours en hausse, les séjours en réanimation se stabilisent après une longue période de baisse

Au 11 avril, 1 667 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (1 500 la semaine dernière), dont 72 en réanimation (70 lors du dernier point de situation). Avec 40 entrées par jour en moyenne, les hospitalisations conventionnelles poursuivent leur hausse, tandis que l'activité en réanimation est stable : le rythme des entrées continue d'être faible, avec 1 entrée par jour en moyenne. **Grâce à l'efficacité de la vaccination sur la réduction des formes graves chez les personnes vaccinées et à la très bonne couverture vaccinale dans la région, le rythme de croissance des hospitalisations demeure bien inférieur à celui de l'incidence.**

Avant de se rendre aux urgences, conserver le réflexe 15

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Le taux de positivité en légère hausse

Entre le 3 et le 9 avril, 149 015 personnes ont été testées dont 55 819 ont présenté un résultat positif (57 632 la semaine précédente). Le taux de positivité est en très légère hausse, il est désormais de 37,46 % contre 36,28 % la semaine précédente, signe d'une circulation importante.

Avec l'évolution du protocole sanitaire, et pour continuer de prévenir plus globalement la diffusion des virus, **gardons les bons réflexes acquis tout au long de la crise** en aérant régulièrement, en se lavant souvent les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique et en s'isolant chez soi dès l'apparition de symptômes ou en cas de test positif.

De même, **le port du masque reste vivement recommandé pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 et pour les personnes de leur entourage.** Il reste par ailleurs obligatoire dans les transports en intérieur et dans les lieux de santé ou de soins (notamment les hôpitaux, les pharmacies ou encore les laboratoires de biologie médicale). De plus, dans les structures et services de soins et médico-sociaux, le « passe sanitaire » (présentation d'une preuve de vaccination, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) demeure exigé, afin de protéger les personnes fragiles alors que le virus continue de circuler.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La vaccination se poursuit en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour réduire les risques d'attraper le Covid-19 et de développer des formes graves comme les « Covid longs » ou les hospitalisations, notamment chez les plus fragiles.

Au 10 avril, ce sont 7 634 093 injections qui ont été réalisées en Normandie depuis le début de la campagne de vaccination, dont 2 234 384 rappels. Au 4 avril, la Normandie affiche un taux de primo-injections de la population éligible de plus de 12 ans de 95 % et un taux de rappel sur les personnes éligibles à 3 mois de plus de 18 ans de 87,7%.

Il faut poursuivre cette dynamique, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection : se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

Les possibilités de vaccination sont nombreuses, notamment auprès de plus de 6 000 professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc.), pleinement mobilisés pour que chaque personne éligible puisse être protégée. Parallèlement, des opérations aller-vers se poursuivent.

Des dispositifs pour la vaccination des plus fragiles, notamment pour le deuxième rappel

Une deuxième dose de rappel (souvent évoquée sous le terme de « 4ème dose ») est recommandée pour les personnes de 80 ans et plus, les résidents d'EHPAD et d'USLD quel que soit leur âge, ainsi que pour les personnes immunodéprimées, à partir de trois mois après la dernière injection (les personnes concernées ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur 1^{er} rappel vaccinal n'ont pas besoin de faire ce 2^{ème} rappel).

Depuis le 7 avril, **l'accès à la deuxième dose de rappel de vaccin contre le Covid-19 est ouvert aux personnes âgées de 60 à 79 ans**, avec ou sans comorbidité. En effet, l'immunité conférée par le premier rappel diminue progressivement au cours du temps. Les personnes concernées peuvent recevoir leur deuxième dose de rappel dès 6 mois après l'injection du premier rappel ou dès 6 mois après la dernière infection.

La campagne de vaccination à domicile des personnes est élargie aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de 70 ans et plus ou en situation de handicap. Lancée par les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, elle permet à chacun de contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.

L'importance de la vaccination pour les femmes enceintes

Les femmes enceintes non vaccinées contre le Covid-19 présentent un risque accru de complications liées à la maladie par rapport aux femmes adultes non enceintes. La vaccination permet de transmettre des anticorps au fœtus et protège ainsi le nouveau-né contre le virus. La vaccination des femmes enceintes est recommandée, quel que soit le stade de la grossesse. L'ensemble des professionnels qui prennent en charge et accompagnent les femmes tout au long de leur grossesse, gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, médecins traitants, pharmaciens, biologistes, peuvent répondre à leurs questions et les sensibiliser à la vaccination avant et tout au long du suivi de la grossesse. [Plus d'informations en cliquant sur ce lien.](#)

La vaccination des enfants de 5-11 ans se poursuit

La vaccination est ouverte à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre. La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. Les médecins (généralistes ou spécialistes, notamment les pédiatres), les IDE (infirmiers diplômés d'État), les sages-femmes et les pharmaciens peuvent prescrire et administrer le vaccin pédiatrique contre le Covid-19 aux enfants.

Vous êtes parent d'un enfant de 5 à 11 ans? Vous avez des questions sur la vaccination?

L'ARS Normandie a organisé le mardi 1^{er} février 2022 une visioconférence pour apporter toutes les réponses aux parents concernant la vaccination des 5-11 ans.

Le Professeur Alain Fischer, pédiatre, professeur d'immunologie pédiatrique et président du Conseil national d'orientation pour la stratégie vaccinale, a répondu aux questions des Normands.

Pour revoir la vidéo, rendez-vous [sur le site internet de l'ARS Normandie.](#)

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :

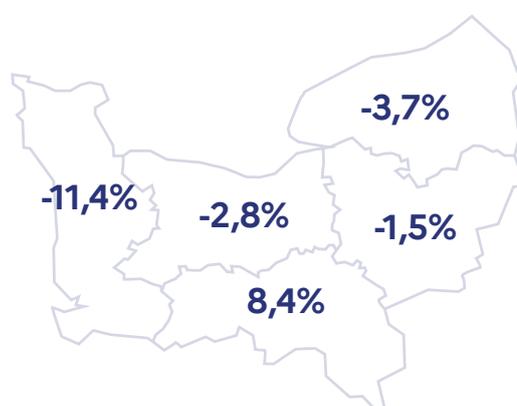
www.normandie.ars.sante.fr et ww.sante.fr

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)

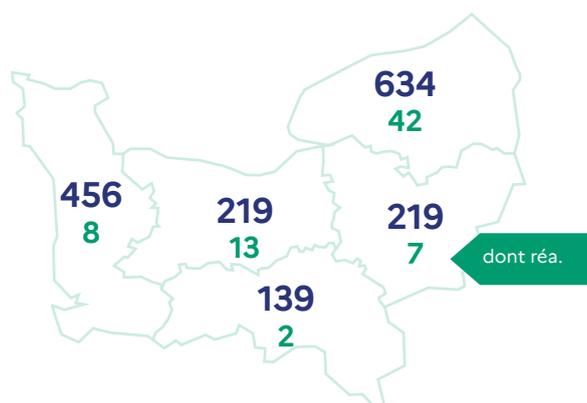


• Nombre de reproduction effectif (R0)



* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 11.04.2022



• Taux d'occupation



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / **Capacité initiale**



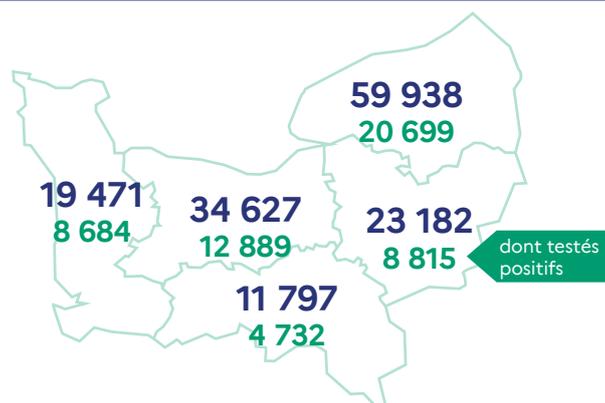
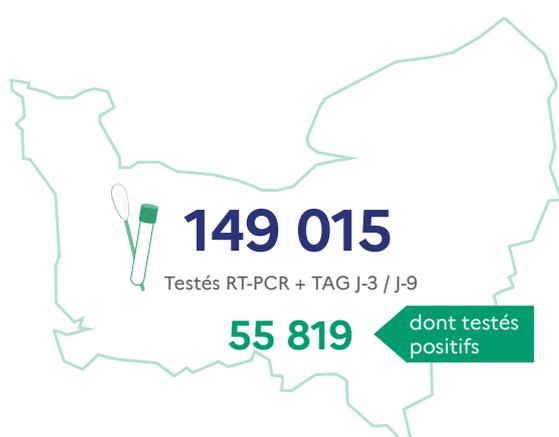
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / **Capacité opérationnelle**

* Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

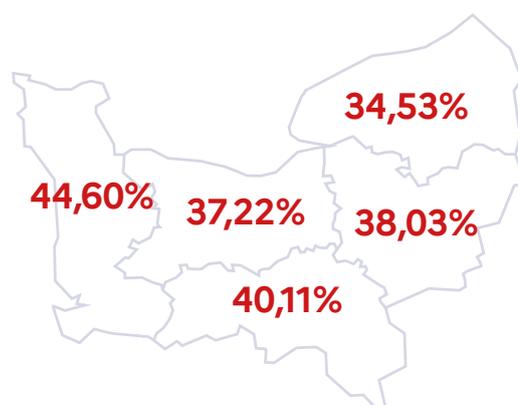
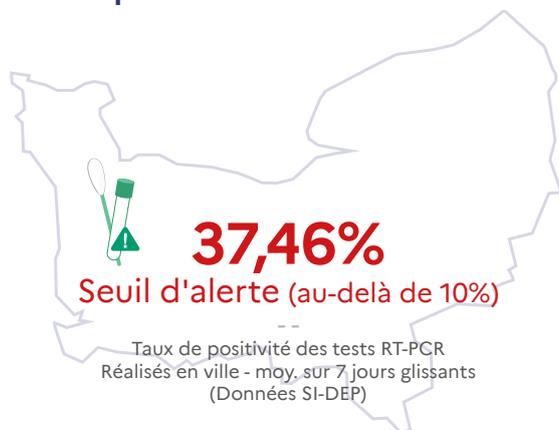
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	1 667	72	24 512	4 602
Calvados	219	13	4 631	824
Eure	219	7	2 950	652
Manche	456	8	2 816	571
Orne	139	2	2 940	511
Seine-Maritime	634	42	11 175	2 044

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 5 630 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

VACCINATION au 10.04.2022

